

Objectif : Connaître les obligations du maire employeur Appréhender la gestion et la carrière des agents

Intervenant : Formatrice en droit public **Public concerné :** Maires, adjoints, agents...

Programme :

- Les obligations du maire concernant le recrutement (déclaration de vacance de poste, sélection des candidats, les différents types de contrat - notamment pour les contractuels-). Comment titulariser ?
- Détermination du temps de travail des agents (temps partiel, a temps non complet, les heures supplémentaires, le Rifseep, les différents congés...)
- Le déroulement de carrière des agents (le grade, les échelons, la formation professionnelle...)
- Les obligations en cas de suppression ou de fin d'emploi (fin de contrat des CDD, suppression de poste, licenciement, le chômage.)
- Les sanctions disciplinaires (les différents types de sanction)
- Les droits et obligations des agents

Durée :

Lieu :

Frais de participation :

Une journée de 09:00 à 17:00 Déjeuner le midi avec le formateur et les stagiaires

38 rue de la Coutellerie,
95300 PONTOISE

Prix nets par jour et par personne :

- o Moins de 500 habitants : 215 €
- o De 500 à 999 habitants : 235 €
- o De 1000 à 3999 habitants : 245 €
- o De 4000 à 9999 habitants : 255 €
- o + De 9999 habitants : 265 €

Ces tarifs seront majorés de 30 % par jour pour les élus des communes non adhérentes à l'Association. Pour les élus provenant d'autres départements ou pour des personnes non élues il s'agit d'un tarif forfaitaire de 340 €.